

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur GIBERT FRANCIS, à la Salle du Conseil Municipal - Mairie

Présents : Monsieur GIBERT FRANCIS, Monsieur MALLET Vincent, Monsieur RICHARD Laurent, Monsieur TOURENC Éric, Monsieur ROCHER Michel, Madame CRESPIEN Audrey, Madame RAMON Stéphanie, Madame JOURDAN Geneviève

Représentés :

Excusés : Monsieur BRESSON Martial, Monsieur FORESTIER Bernard

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur RICHARD Laurent

Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE ARZENC DE RANDON 2024 DE_2024_017

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE EAU DE ARZENC DE RANDON,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE ARZENC DE RANDON pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 199 947,56 €

En dépenses à la somme de : 199 947,56 €

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 400,00 €
012	Charges de personnel, frais	27 500,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
	assimilés	
014	Atténuations de produits	4 500,00 €
66	Charges financières	4 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement		66 600,00 €

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024
Date de reception de l'AR: 19/04/2024
048-214800088-DE_2024_017-DE
A G E D I

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	11 725,08 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 674,92 €
74	Subventions d'exploitation	31 200,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
Total recettes de fonctionnement		66 600,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	55 100,00 €
10	Mise aux normes des captages	3 650,00 €
11	Extension réseau Couffours	74 597,56 €
Total dépenses d'investissement		133 347,56 €

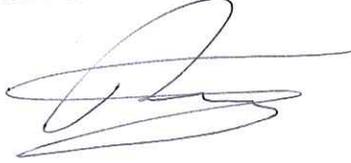
Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	4 000,00 €
001	Solde d'exécution sect°	14 347,56 €

Chapitre	Libellé	
	d'investissement	
10	Mise aux normes des captages	115 000,00 €
Total recettes d'investissement		133 347,56 €

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024
 Date de reception de l'AR: 19/04/2024
 048-214800088-DE_2024_017-DE
 A G E D I

Pour extrait certifié conforme
 Monsieur RICHARD Laurent, secrétaire



Pour extrait certifié conforme
 Monsieur GIBERT FRANCIS, Maire



La présente décision peut faire l'objet recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique : www.telerecours.fr.

